

## RÉPONSE À MAZARINE PINGEOT (mars 2016)

Simone Douek, auteure de documentaires sonores

Présidente du Syndicat national des auteurs et des compositeurs.

Voici quelques commentaires que nous inspire la lecture de votre article « L'écrivain, une " espèce " qui n'existe pas » <http://theconversation.com/lecrivain-une-espece-qui-nexiste-pas-53993>

Vous ouvrez votre article sur l'image traditionnelle de l'écrivain, certes en ironisant sur cette image, et pourtant il semble que cela soit la vôtre. Et l'écrivain n'a pas, sous-entendez-vous, à déchoir en s'occupant de contingences matérielles. Il est vraiment dommage d'ironiser en distinguant de vrais et de faux écrivains, des plus ou moins bons, des plus ou moins fantômes. Comme on le sait tous, et vous l'écrivez vous-même, dans la réalité beaucoup d'écrivains sont écrivains seulement une partie de leur temps, puisqu'il est difficile pour la majorité d'entre eux de ne vivre que de leur plume. On pense à Philippe Jaccottet, poète, et traducteur. Il y a le Jaccottet écrivain, qu'on n'accusera pas de travailler sur commande ou d'être un travailleur d'État, pour qui l'écriture de la poésie était une nécessité vitale, et le Jaccottet auteur de traductions - qu'il écrivait en poète, c'est certain - mais pour qui la rémunération répondait à des besoins vitaux.

Il est assez difficile d'accepter cette opposition, cette alternative caricaturale, entre des commandes à court terme pour le marché, marquant l'auteur de la honte de produire une « littérature de gare », et l'image du « pur » écrivain, qui ne crée que par nécessité intérieure, et dont les œuvres personnelles sont la marque même de son « *auctoritas* ».

Et le fait de se dire écrivain est-il forcément un acte de vanité, comme vous le suggérez ? N'est-ce pas aussi le fait de décider d'assumer une pratique et une situation sociale, avec ses doutes et ses incertitudes ? Assumer d'être un écrivain ne signifie pas nécessairement être reconnu comme écrivain, mais c'est assumer un risque. La reconnaissance publique est-elle le seul critère qui autorise à prononcer le mot « écrivain » ?

Qu'ils écrivent dans la solitude de leur chambre, ou qu'ils développent leur pratique artistique en liaison avec d'autres créateurs, comme les musiciens, cinéastes, chorégraphes, auteurs de documentaires radiophoniques (la liste est ouverte), souvent ils doivent exercer d'autres métiers.

Souvent aussi, ils ont besoin de se parler : appelons cela un besoin de sociabilité. En se retrouvant au sein d'organisations professionnelles - elles sont nombreuses - ils peuvent mener une réflexion sur les pratiques et l'évolution des métiers. Cela ne signifie pas appartenir à un monde fermé. Le syndicalisme, les syndicats, sont aujourd'hui facilement discrédités - cela transparait dans votre article. Pourtant il existe, contrairement à ce que vous écrivez, de nombreux syndicats, associations, organisations professionnelles, sociétés d'auteurs, dans le secteur du livre comme dans les autres secteurs de la création ; parmi toutes ces organisations, le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac), qui fête cette année ses 70 ans, aide les créateurs à résoudre des questions de droit ou de vie quotidienne. Le statut juridique du droit d'auteur, les règles sociales et fiscales qui s'appliquent aux auteurs en France nous semblent essentielles pour permettre aux créateurs de vivre, totalement ou partiellement, bien ou mal, en se consacrant à un métier ou à l'usage de leur art. Et c'est bien le rôle de l'État (l'État ne se réduit pas à passer des commandes) de fixer un cadre ou des règles pertinentes, qu'il n'est pas toujours facile pour un auteur de comprendre.

Le Snac - qui regroupe des écrivains, des scénaristes et dessinateurs de BD, des compositeurs, des chorégraphes, des auteurs de l'audiovisuel (le scénariste d'un film est bien un auteur au même titre que le réalisateur) - loin d'entrer en concurrence avec les nombreuses organisations professionnelles existantes, met son point fort à travailler en concertation avec elles.